

2112 - Promotion de la coopération européenne

**Contribution départementale à la première
phase du Lieu d'Europe à Strasbourg**

Rapport n° CP/2014/360

Service gestionnaire :

Service relations internationales - Cellule affaires européennes

Résumé :

Le rapport vise à autoriser le Président du Conseil Général à signer la convention financière entre le Département du Bas-Rhin et la Ville de Strasbourg en vue de verser la contribution du CG67 (300 000€) à la réalisation de la première phase du Lieu d'Europe, situé à l'entrée du quartier de la Robertsau (site de la 'Villa Kaysersguet').

1. Un établissement pour contribuer au développement touristique du quartier européen de Strasbourg

Situé au 1, allée Kastner à Strasbourg, à proximité immédiate de la Cour européenne des droits de l'Homme et du Conseil de l'Europe, le Lieu d'Europe a pour mission de faire comprendre la construction européenne, ses valeurs, ses institutions et le lien intime qu'elles entretiennent avec Strasbourg. Lieu d'éducation à la citoyenneté européenne, il vise à faire découvrir l'Europe aux citoyens et à renforcer leur sentiment d'appartenance à un ensemble géographique et politique dont le cœur se trouve dans la capitale européenne. Pour cela il se réfère aux valeurs fondatrices de l'Union Européenne : la paix, la démocratie, les droits de l'Homme mais aussi aux éléments constitutifs d'une forte identité européenne que sont notamment la culture et l'environnement.

Le Lieu d'Europe se veut un lieu vivant, ouvert y compris les week-ends, au bénéfice de tous : strasbourgeois ou touristes, petits ou grands, scolaires ou familles. Un programme d'animations propose des échanges, des débats, des rencontres avec des personnalités, des projections de films, des manifestations culturelles, des moments conviviaux sur des thématiques en rapport avec les questions européennes.

2. Une opération en deux phases dont la première est inscrite au contrat triennal « Strasbourg, capitale européenne » 2012-2014 et au contrat de territoire de l'agglomération strasbourgeoise 2009-2014

Première phase du projet, la réhabilitation de la « villa Kaysersguet » (Robertsau), vient d'être finalisée. Inauguré le 3 mai 2014, le bâtiment rénové accueille une exposition permanente (150m²), un centre de ressources documentaire (100m²), les bureaux du Centre d'Information sur les Institutions Européennes (100m²), une salle de conférence d'une capacité de 50 places et une cafétéria.

Cette première phase, réalisée sous maîtrise d'ouvrage « Ville de Strasbourg » et d'un coût total de 2 M€, est inscrite au contrat de territoire de l'agglomération strasbourgeoise 2009-2014 et au contrat triennal « Strasbourg, capitale européenne » 2012-2014 qui prévoit la répartition financière suivante :

- Ville de Strasbourg : 1M€

- Etat : 0,5 M€
- Conseil Général du Bas-Rhin : 0,3M€
- Conseil régional d'Alsace : 0,2M€

La deuxième phase envisagée n'a pas encore fait l'objet de contractualisation. Elle consisterait à réaliser un ou plusieurs bâtiment(s) complémentaire(s) abritant des espaces d'exposition supplémentaires, une agora, un amphithéâtre des espaces pour des ateliers de projets, un restaurant et une boutique.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
36896	204-204142-041	300 000,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer à la Ville de Strasbourg une subvention d'investissement de 300 000 € pour la réalisation de la première phase du Lieu d'Europe à Strasbourg.

Elle autorise par ailleurs la signature par le président du Conseil Général ou son représentant, de la convention financière type entre la Ville de Strasbourg, maître d'ouvrage de l'opération et le Conseil Général.

Strasbourg, le 20/05/14

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL